*Animafac

Invitation au départ

Sommaire

I. Six idées reçues sur la mobilité internationale étudiante.....p.4

1. Je ne peux pas partir car je n'ai pas les moyens
2. Je ne peux pas partir car je ne maîtrise pas suffisamment la langue
3. Je ne peux pas partir car mon expérience ne sera pas reconnue
4. Je ne peux pas réaliser mon projet car les démarches sont trop compliquées
5. Je ne peux pas étudier dans l'établissement de mes rêves car mon établissement n'a pas d'accord d'échange
6. J'ai peur de me retrouver seul dans un environnement inconnu

II. Mobilité internationale étudiante, mode d'emploi.....p.6

1. Qu'est-ce que la mobilité internationale étudiante ?
2. Should I stay or should I go ?
3. Différentes opportunités de mobilité internationale
4. Comment partir ?
5. Une fois de retour

III. Partir en échange académique.....p.8

1. Pourquoi partir en échange académique ?
2. Partir en Europe... : le programme Erasmus
3. ...Ou dans le monde entier

IV. Partir vivre une expérience professionnelle.....p.16

1. Pourquoi partir vivre une expérience profesionnelle
2. Le volontariat international
3. Partir en stage avec l'AIESEC
4. Le programme Leonardo
5. Trouver un stage par vous-même

V. Partir en volontariat dans une association.....p.26

1. Pourquoi partir en volontariat dans une association
2. Le Volontariat de Solidarité Internationale
3. Le Service de Volontariat Européen

VI. Les dispositifs d'aide à la mobilité internationale étudiante.....p.32

VII. Les associations étudiantes au service de la mobilité internationale.....p.34

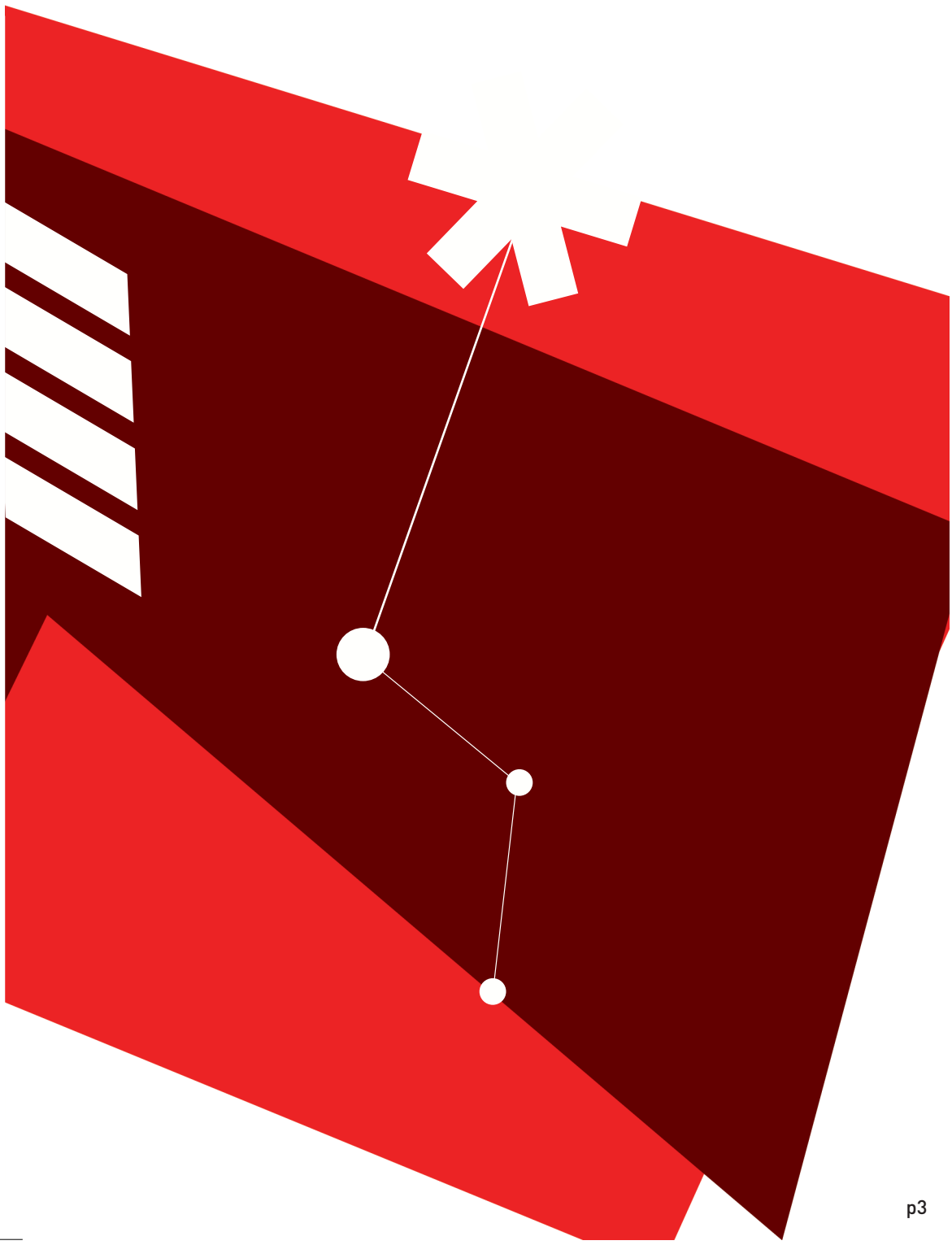

I. Six idées reçues sur la mobilité internationale étudiante

Idée reçue n 1 : Je ne peux pas partir car je n'ai pas les moyens.

Il existe de nombreux dispositifs d'aide à la mobilité spécialement mis en place pour que tous les étudiants, quelles que soient leurs ressources, puissent profiter de la mobilité internationale et réaliser leurs projets dans de bonnes conditions.
Que vous soyez boursiers ou non, votre établissement, votre municipalité, votre département, votre région, l'Etat français et l'Union Européenne peuvent potentiellement vous aider à financer votre projet, qu'il soit d'ordre académique ou professionnel. Contactez le service des relations internationales de votre établissement afin d'en savoir plus sur ces opportunités.

Idée reçue n 2 : Je ne peux pas partir car je ne maîtrise pas suffisamment la langue

De la même façon, beaucoup de programmes d'échanges, tels que Leonardo, proposent une préparation linguistique avant le départ et un suivi pendant le séjour à l'étranger. Au cœur même des universités, des dispositifs préparent à ce grand bain linguistique. De plus des associations étudiantes épaulent les candidats au départ, en organisant des soirées pays, des échanges linguistiques, des parrainages d'étudiants venus étudier dans votre ville. Vous pouvez ainsi rencontrer directement des étudiants du pays que vous convoitez et vous familiariser avec la langue et la culture.

Idée reçue n 3 : Je ne peux pas partir car mon expérience ne sera pas reconnue

Au sein de l'Union Européenne, la reconnaissance des diplômes est devenue une réalité grâce à la réforme Licence Master Doctorat (L.M.D.) et grâce aux crédits ECTS. Si vous avez obtenu un diplôme hors de l'Union Européenne, vous pouvez toujours obtenir une attestation de niveau d'études auprès de l'Enic Naric.
La mobilité internationale rentre petit à petit dans les mœurs, pour le secteur de l'enseignement supérieur comme pour les entreprises. Votre expérience sera toujours reconnue et il existe de multiples passerelles et moyens pour la faire valoir.

Idée reçue n 4 : Je ne peux pas réaliser mon projet car les démarches sont trop compliquées

Chaque année, environ 20 000 étudiants français partent en échange dans le seul cadre du Programme Erasmus. C'est donc tout à fait à votre portée, avec un peu d'organisation et d'anticipation. Le service des relations internationales de votre établissement a vocation à vous aider dans une grande partie des tâches administratives comme l'inscription dans l'université d'accueil ou dans la réalisation d'une convention de stage.
Pour le reste, vous n'êtes pas tout seul : faites appel au réseau ! Renseignez vous auprès de vos camarades étudiants qui sont passés par là avant vous. Il ne fait aucun doute que ces derniers seront ravis de partager avec vous leurs expériences et de vous aider à surmonter les obstacles que vous trouverez sur votre chemin.
Et puis, finalement avec ce petit guide en votre possession, vous n'avez pas d'excuse !

Idée reçue n 5 : Je ne peux pas étudier dans l'université de mes rêves car mon établissement n'a pas d'accord d'échange

Allons, vous alliez baisser les bras si vite ? Votre cas n'est pas désespéré : de nombreux échanges se sont créés parce qu'un ou des étudiants en ont fait la demande. Soyez prêts à faire entendre votre voix et à mettre votre motivation à l'épreuve.
Dans la présentation de votre projet, mettez en avant les aspects positifs découlant de cet échange pour vous mais aussi pour votre établissement. Vous augmentez vos chances de réussite si vos camarades sont susceptibles de faire vivre cet accord et de participer au programme d'échange dans les années futures de manière durable.

Idée reçue n 6 : J'ai peur de me retrouver tout seul dans un environnement inconnu

Effrayé à l'idée de faire le grand saut ? Vous n'êtes pas le premier et ne serez pas le dernier. De la maternelle aux études supérieures, vous avez déjà fait l'expérience de vous intégrer dans un environnement nouveau et inconnu. En définitive, vous vous en êtes très bien sorti. C'est l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes, camarades étudiants ou collègues de travail, de nouer de nouvelles amitiés et de s'ouvrir à une diversité encore plus grande. Vous aurez aussi la possibilité de découvrir un autre pays, une autre langue, une autre culture. Cette découverte ne peut être que stimulante pour vos neurones et pour le reste. Naturellement, c'est un peu l'aventure, mais c'est aussi excitant et stimulant, l'occasion d'en apprendre sur le monde et sur vous, non ?
Vous ne serez pas le seul qui plus est : d'autres étudiants seront aussi en échange comme vous et de nombreuses associations étudiantes seront là pour vous guider et vous faire profiter pleinement de cette nouvelle expérience.

II. Mobilité internationale étudiante, mode d'emploi

1. Qu'est ce que la mobilité internationale étudiante ?

Qu'est ce que la mobilité internationale étudiante ? C'est tout simplement la possibilité pour un étudiant de partir à l'étranger dans le cadre de son cursus.
Dans une société de plus en plus ouverte sur l'extérieur et dans le contexte actuel de globalisation des échanges économiques et humains, la mobilité internationale permet aux étudiants de faire l'expérience d'une nouvelle réalité. Elle encourage donc la formation des hommes et des femmes, citoyens du monde, aux problématiques internationales et multiculturelles. Cette mobilité peut évidemment prendre plusieurs formes : échange académique, stage dans une entreprise, une administration ou une association... Il existe de nombreuses façons pour un étudiant d'acquérir une expérience internationale et de découvrir le monde. N'êtes-vous pas curieux de voir par vous-même ce qui s'y passe ?

2. Should I stay or should I go ?

Le proverbe dit : « les voyages forment la jeunesse ». Ici, il n'est pas seulement question de voyager. Vous avez la chance extraordinaire de pouvoir vivre une expérience humaine forte et enrichissante. A la découverte d'un autre pays, d'une autre culture et d'hommes et femmes à l'horizon différent du vôtre s'ajoute la possibilité de réaliser un projet personnel qui donnera un nouveau relief à votre parcours et qui vous ouvrira de nouvelles portes pour l'avenir.
Que vous partiez en échange académique ou en stage, vous aurez l'opportunité d'apprendre et de développer des savoir-faire et des savoir-être qui vous serviront tout au long de votre vie : une ouverture sur le monde, une capacité d'adaptation et de communication, la maîtrise d'autres méthodes, d'autres savoirs et d'autres langues... Autant d'atouts qui expliquent que la mobilité internationale soit devenue une dimension clé de l'enseignement supérieur. À ce titre, elle est fortement encouragée par les pouvoirs publics qui souhaitent la rentre accessible au plus grand nombre.

3. Les différentes opportunités de mobilité internationale

Maintenant, vous avez mille et une raisons de partir. Sachez qu'il y a également mille et une façons de construire et de réaliser votre projet, celui qui correspond à votre personnalité, à votre parcours et à vos ambitions. Une expérience à l'étranger sera toujours un plus, à plus forte raison si elle s'intègre de manière pertinente à un projet que vous aurez pris la peine de définir. Partir est aussi une chance, à vous donc d'en tirer le meilleur parti.

Vous souhaitez partir étudier à l'étranger, en Europe ou dans le reste du monde ? Vous voulez acquérir une expérience professionnelle à dimension internationale dans une entreprise, une administration, une association ? La mobilité internationale étudiante, ce n'est pas seulement l'auberge espagnole. Il existe une multitude de dispositifs, certains dont la renommée n'est plus à faire comme le programme Erasmus, d'autres moins connu comme le programme Leonardo. Dans le maquis des différents dispositifs de mobilité internationale, ce livret saura vous donner quelques repères.

4. Comment partir ?

Ne vous découragez pas, vous n'êtes pas tout seul dans cette belle aventure. La mobilité internationale étudiante est un chantier prioritaire auquel participent les institutions internationales comme nationales, les entreprises et les associations. Pour que la mobilité internationale étudiante ne reste pas un vœu pieu, tous les acteurs participant à la réalisation de ce projet ont bien compris la nécessité d'une aide. Pour que vous puissez profiter pleinement des possibilités qui vous sont offertes, de nombreux moyens de financement ont été mis en place. À vous de solliciter votre établissement, votre mairie, votre département ou votre région afin de savoir à quels types de financements vous pouvez prétendre.
Enfin, contactez le service des relations internationales de votre établissement qui vous dira quelles opportunités s'offrent à vous, notamment en terme d'échange académique. S'il existe un SUIO au sein de votre établissement, n'hésitez pas à aller toquer à sa porte pour plus d'informations sur les possibilité d'acquérir une expérience professionnelle à l'étranger.
Avant de partir, osez poser toutes les questions qui vous taraudent à vos camarades qui ont déjà eu la chance de partir, ou aux associatifs étudiants qui s'investissent dans la promotion de la mobilité. Toujours heureux de faire partager leur expérience, ils vous répondront de manière d'autant plus pertinente qu'ils sont passés par ce par quoi vous passez, connaissent vos espoirs et vos craintes.

5. Une fois de retour

Certes, vous reviendrez le cœur lourd mais riche de toute l'expérience que vous avez acquise. Il ne fait aucun doute que cette expérience constituera pour vous un tremplin pour la suite de votre parcours académique et votre vie professionnelle. Ouvert sur le monde, à l'aise à l'étranger comme en France, capable de s'adapter, autonome, responsable et passionné, maîtrisant plusieurs langues...vous avez compris de qui on parle ? Mais de vous, bien entendu !
Aussi, que faire une fois de retour ? Repartir ? Vous avez pris goût à la mobilité et souhaitez compléter votre année d'échange par un stage ou votre stage par une année sur les bancs d'une université étrangère ? Vous avez fait déjà la moitié du chemin et n'aurez aucun mal à valoriser votre première expérience à l'international.
Mais pourquoi ne pas partager cette expérience avec d'autres étudiants et participer à la promotion de la mobilité internationale étudiante au sein d'une association internationale ? Vous pourrez ainsi faire part à vos camarades de toutes les opportunités offertes dans le cadre de la mobilité internationale.

III. Partir en échange académique

1. Pourquoi partir en échange académique ?

Partir en échange, c'est la chance de vivre une expérience épanouissante sur un plan académique mais aussi sur un plan personnel et social. Comme l'a fait Erasme en son temps, vous avez l'opportunité incroyable de vous enrichir au contact d'autres cultures et au contact d'autres personnes, étudiants comme enseignants. Vous aurez la chance d'être confronté à d'autres modes de fonctionnement, de nouvelles problématiques qui ne pourront que vous ouvrir de nouveaux horizons et enrichir votre regard sur le monde. Cette année d'échange est toujours pleine de rencontres et de découvertes. Elle vous permettra sans aucun doute de renforcer vos capacités d'adaptation et de communication. En bref, c'est une année qui vous change la vie !

Naturellement, cette année est avant tout une année d'études. C'est l'occasion pour vous d'approfondir vos connaissances dans les domaines de votre choix. Vous allez certes découvrir un autre pays mais aussi un autre système d'enseignement et peut être une manière différente d'appréhender les choses. Cette année d'échange académique vous donne de nouveaux outils pour la suite de votre parcours, que vous décidiez de le poursuivre dans votre pays d'origine ou ailleurs.

Que vous maîtrisiez ou non la langue de votre pays d'accueil, vous allez pouvoir développer au fil de votre séjour une aisance et une connaissance approfondie de la langue que vous n'auriez jamais pu acquérir en restant en France. Vous pouvez être certain que dans un monde chaque jour plus ouvert sur l'extérieur, le fait de parler couramment une langue est un atout qui vous servira toujours, dans la suite de vos études, dans votre vie professionnelle et bien évidemment dans votre vie sociale. En rencontrant d'autres étudiants en échange comme vous, il est même possible que vous ayez l'occasion de découvrir encore d'autres langues.

Une ouverture sur le monde, de la curiosité, la maîtrise d'une langue et de nouvelles connaissances : autant d'atouts qui faciliteront votre insertion professionnelle. Peu importe le champ d'activité qui vous attire, cette exposition à l'international sera toujours perçue comme très positive par votre employeur.

Cinq bonnes raisons de partir en échange académique à l'étranger :

1. Une expérience humaine enrichissante, épanouissante et structurante.
2. La découverte de l'autre.
3. L'acquisition de nouveaux outils grâce à des enseignements et un regard différents.
4. La maîtrise d'une langue grâce à l'immersion totale dans un autre pays.
5. Un atout durable pour votre vie professionnelle.

2. Partir en Europe... : le programme Erasmus

Créé en 1987, le programme Erasmus ou "European Community Action Scheme for the Mobility of University Students" n'est plus à présenter. Depuis sa création, le premier programme européen de mobilité universitaire a permis à prés de deux millions d'étudiants européens de partir en échange dans un des 31 pays partenaires. Si vous voulez suivre les traces d'Erasme, le célèbre humaniste néerlandais qui voyagea à travers l'Europe au XVe siècle pour s'enrichir des différentes cultures, ce programme est fait pour vous.

Le programme Erasmus, qu'est ce que c'est ?

Le programme Erasmus vous permet de partir en échange académique d'une durée de 3 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur titulaire de la Charte Erasmus d'un des 31 pays partenaires. Il vous est possible de partir dans n'importe lequel des 27 pays qui composent l'Union Européenne mais aussi en Islande, en Norvège, au Liechtenstein et en Turquie. Chaque année, plus de 20 000 étudiants français partent en échange dans le cadre du programme Erasmus, alors pourquoi pas vous ?

Les modalités du programme Erasmus.

Vous êtes inscrit dans l'un des 680 établissements d'enseignement supérieur titulaires de la Charte Universitaire Erasmus, vous possédez la nationalité d'un des 31 pays partenaires et vous avez le projet de partir ? Alors sans plus attendre prenez contact avec le service des relations internationales de votre établissement afin de savoir quels sont les établissements partenaires et quelles sont les conditions académiques à remplir pour pouvoir intégrer le programme Erasmus dans l'établissement de votre choix. Ces conditions peuvent varier selon les établissements, aussi renseignez-vous bien en avance si le projet de partir vous tient à cœur ! N'oubliez pas qu'un niveau de base dans la langue du pays où vous désirez aller est souvent plus que nécessaire.
Le service des relations internationales sera à même de vous éclairer sur l'étendue des choix possibles et vous aidera à définir le projet qui vous correspond, notamment en ce qui concerne le pays et l'établissement d'accueil, le choix des cours mais aussi tous les aspects plus pratiques, comme l'aide au financement et au logement.
Depuis sa création en 1987, plus de 240 000 étudiants français ont bénéficié du programme, vous n'êtes donc pas tout seul dans cette aventure humaine et formatrice !

Les dispositifs d'aide dans le cadre du programme Erasmus.

Il existe de nombreuses bourses qui vous permettront d'assurer sereinement le financement de ce projet. Ce n'est pas parce que vous n'êtes pas boursier (bourse du CROUS sur critères sociaux) en France que vous n'êtes pas éligible à une aide financière. Le service des relations internationales de votre établissement pourra d'expérience vous renseigner quant à la bourse Erasmus, propre au programme du même nom, mais aussi vous indiquer quels sont vos interlocuteurs privilégiés au sein de votre municipalité, votre conseil général ou votre conseil régional.

La communauté Erasmus.

Grâce au programme Erasmus, fidèle au rêve européen, vous rentrez dans une véritable communauté. Près de deux millions d'étudiants de tous les pays de l'Union Européenne ont fait l'expérience du programme Erasmus depuis sa création. Lorsque vous intégrerez votre établissement d'accueil, vos camarades étudiants ne se limiteront pas à la population autochtone. Attendez vous à rencontrer des étudiants d'horizons différents, ayant un parcours différent du votre mais ayant fait comme vous le choix du programme Erasmus. Cette diversité constitue une chance extraordinaire de s'enrichir au contact des hommes et des femmes qui feront l'Europe de demain, comme vous !
Il existe naturellement une association chargée d'animer ce réseau et de faire vivre ce projet, ESN ou Erasmus Student Network. ESN est une association étudiante internationale présente dans 32 pays comptant près de 12 000 bénévoles. Le mot d'ordre : les étudiants aident les étudiants. Les membres d'ESN sont là pour vous aider à préparer votre arrivée et à réussir votre intégration : de l'aide à la recherche d'un logement à l'organisation d'évènements culturels et sociaux en passant par l'accueil à l'aéroport, les 270 sections d 'ESN sont là pour vous faire profiter pleinement de l'expérience Erasmus. Après votre échange, une fois de retour, peut être l'envie de prolonger cette expérience et de la faire partager à d'autres étudiants vous viendra-t-elle, qui sait ?

Liens Utiles

http://www.etudiants-erasmus.com
http://www.europe-education-formation.fr
http://www.egide.asso.fr
http://ec.europa.eu/education

Parole d'étudiant

Témoignage d'Emilie, Erasmus à Madrid, Espagne

« Afin de valider ma troisième année à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, je devais soit partir en échange universitaire soit effectuer un stage. Mon choix s'est porté sur l'année d'échange académique. J'avais réellement le désir de partir étudier à l'étranger plutôt que travailler à l'étranger, occasion qui se présenterait sans aucun doute dans le futur, pensais-je à l'époque. Souhaitant partir au sein de l'Union Européenne, le programme Erasmus s'est imposé naturellement. Mon établissement d'enseignement supérieur étant signataire de la charte Erasmus, je n'ai aucun mal à trouver une université où effectuer mon séjour académique. J'ai donc rejoint l'Université Catholique San Pablo Ceu, à Madrid.

J'adore la culture espagnole et cet échange me donnait l'occasion de la découvrir mieux encore. J'avais dans l'espoir d'améliorer mon espagnol au contact d'une population connue pour sa convivialité, son ouverture et sa spontanéité. Je n'ai pas été déçue. Autre élément positif, j'ai pu choisir très facilement les cours qui m'intéressaient, pour certains en dehors du cadre strict établi par mon établissement d'origine. Cette ouverture sur d'autres horizons, comme des cours d'histoire de l'art et d'écologie humaine, s'est révélée extrêmement enrichissante. Entre les gens que j'ai pu rencontrer et les cours que j'ai pu suivre, c'était un dépaysement total.

Madrid est certes moins cosmopolite que Barcelone mais j'ai pu néanmoins faire la connaissance d'étudiants en échange comme moi. J'ai partagé un appartement avec une brésilienne, une italienne, un allemand, un salvadorien, une belge et même...un espagnol ! C'était mon auberge espagnole à moi et j'ai gardé de très bons contacts avec la plupart de mes colocataires. Cette expérience a été inoubliable et j'ai encore parfois la nostalgie de ces moments d'échange et de découverte, comme une porte ouverte sur le monde après deux ans dans le système universitaire français. »

3. ...Ou dans le monde entier

Les Accords Inter-Universitaires

Inscrite dans le nouveau système LMD, l'ouverture internationale est un défi que les établissements d'enseignement supérieur se devaient de relever. Avec l'objectif d'offrir une dimension internationale à leurs étudiants, les universités du monde entier ont cherché à nouer des partenariats et à développer des programmes d'échange. Facteur d'attractivité pour une université, ces accords inter universités se sont multipliés ces dernières années. Désormais, votre établissement se bat pour vous offrir de nombreuses possibilités d'échange de qualité, pourquoi ne pas en profiter ?

Qu'est ce qu'un accord inter-universitaire (AIU) ?

Un accord inter-universitaire est un accord entre deux établissements d'enseignement supérieur visant à permettre aux étudiants d'effectuer une partie de leur cursus au sein de l'un ou l'autre établissement. Ces accords peuvent être conclus dans le cadre d'un programme comme le programme Erasmus mais aussi de manière indépendante et bilatérale.

Petit rappel : le programme Erasmus est avant tout un programme européen. Vous rêviez d'étudier sur un campus américain ou vouliez améliorer votre chinois dans une université de l'empire du milieu ? Il y a peut-être quelque chose pour vous !

Quelles sont les modalités d'échange dans le cadre d'un AIU ?

Désormais, les universités et les écoles proposent de nombreux échanges avec des établissements dans le monde entier et il s'en crée chaque jour de nouveaux. La démarche est toujours aussi simple : contactez le service des relations internationales afin de connaître quels sont les établissements partenaires du votre et quelles sont les conditions à remplir pour participer à cet échange. N'oubliez pas ! Votre dossier sera souvent soumis à deux évaluations : une de la part de votre établissement d'origine et une autre de la part de votre établissement d'accueil.
Les pré requis sont en général des résultats académiques satisfaisants et naturellement une certaine maîtrise de la langue dans laquelle les enseignements vous seront dispensés sur place. En plus de ces conditions minimales, un projet bien réfléchi et pertinent constituera un avantage manifeste pour votre candidature. Posez vous les bonnes questions : pourquoi partir dans ce pays, pourquoi étudier précisément dans cet établissement, en quoi les cours que vous souhaiteriez suivre s'intègrent à votre parcours et participent à vos ambitions ?

Si ce projet vous tient véritablement à cœur, gardez donc en tête ces quelques éléments et pensez à vous renseigner en avance. Enfin, ce n'est pas parce que votre établissement n'a pas d'accord avec la destination de vos rêves que votre projet n'est pas réalisable. De nombreux accords ont été conclus parce qu'un étudiant a créé un précédent.

Vous avez été retenu et vous vous attelez rapidement aux préparatifs de votre départ ? Quand bien même vous ne bénéficiez pas d'un réseau aussi important que celui du programme Erasmus, vous n'êtes en général pas le premier de votre établissement à partir (si vous l'êtes, félicitations vous avez manifestement l'âme d'un aventurier). N'hésitez donc pas à rentrer en contact avec les étudiants qui sont déjà partis, véritables mines d'informations pratiques pour vous et qui ont toujours plaisir à partager leurs trouvailles et expériences avec leurs successeurs.

Les dispositifs d'aide dans le cadre d'échange AIU.

Contactez les services des relations internationales de votre établissement afin de savoir à quel type d'aide vous pouvez prétendre. Encore une fois, ce n'est pas parce que vous n'avez pas le statut de boursier en France que vous n'êtes pas éligible à une aide financière. Votre établissement, votre municipalité, votre département ou votre région ont peut-être mis en place un programme d'aide à la mobilité internationale.

Liens utiles

http:// www.braintrack.com
http://enseignementsup-recherche.gouv.fr

Parole d'étudiant

Vincent, University of Waseda in Tokyo, Japon

« Dans le cadre de ma dernière année à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, j'ai la possibilité de partir en échange académique à l'étranger. Je pense avoir eu beaucoup de chance car, même à l'époque, mon établissement avait noué de nombreux partenariats avec des universités du monde entier. D'une nature curieuse et passionnée, mon choix s'est porté sur le Japon. Peu de mes camarades avaient envie de tenter l'aventure mais j'ai pensé qu'il était dommage de louper une occasion comme celle là, simplement parce que la destination est éloignée et exotique.

Après avoir soumis mon dossier et passé différents entretiens visant à tester ma motivation et mon projet, j'ai finalement été accepté dans le programme international de l'Université de Waseda à Tokyo. En dépit de la barrière linguistique, toutes les démarches ont été effectuées sans difficulté. L'Université de Waseda est réellement tournée vers l'international et peut se prévaloir d'une grande expérience dans l'accueil d'étudiants étrangers. Mon inscription a été très rapide, les services de l'Université m'ont trouvé un logement parmi les nombreux campus dont elle disposait sur Tokyo et les étudiants membres de l'association internationale sont venus me chercher à la gare pour m'emmener dans mon nouveau chez moi. Malgré la distance et le décalage culturel évident, je me suis très rapidement senti à l'aise dans la mégalopole tokyoïte.

Le programme proposé par l'Université a répondu parfaitement à mes attentes. Le matin, je suivais des cours de langue japonaise et l'après midi des enseignements classiques en anglais. J'ai donc pu me perfectionner en japonais tout en étudiant la littérature japonaise et l'anthropologie. Difficile de pas s'épanouir intellectuellement dans de telles conditions !

Surtout, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes venant des quatre coins du monde avec lesquelles je suis encore en contact aujourd'hui et dont je peux dire qu'elles m'ont réellement ouvert sur le monde. Cette expérience à Tokyo a été unique, pour ces personnes comme pour moi : autant dire que je n'ai jamais entendu quelqu'un dire qu'il regrettait d'être parti en échange alors qu'au contraire, j'ai souvent entendu beaucoup de gens de ma promotion se plaindre d'être rentrés dans leur pays d'origine!

Cette expérience a été réellement enrichissante sur tous les plans. Elle me permet aujourd'hui d'évoluer sans problème dans un environnement multiculturel et témoigne de ma curiosité et de mon ouverture sur le monde. »

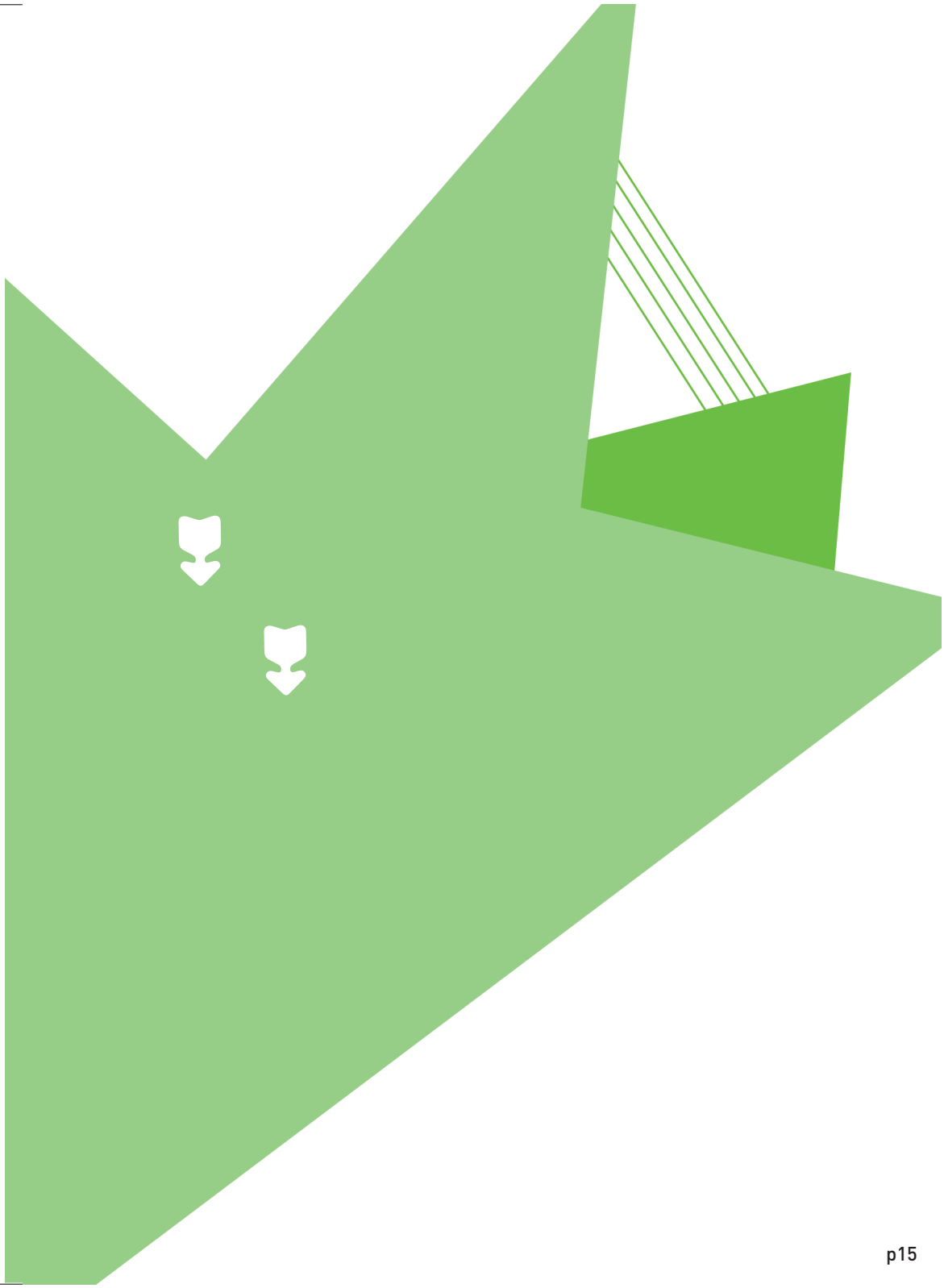

IV. Partir vivre une expérience professionnelle

1. Pourquoi partir vivre une expérience professionnelle ?

On ne vous apprend rien en disant qu'aujourd'hui toute forme d'expérience professionnelle obtenue dans le cadre de vos études supérieures est toujours un atout pour votre vie future !

La raison d'être d'un stage ou dun volontariat en entreprise ou en administration est bien évidemment la possibilité pour vous d'apprendre et de découvrir un métier. Ce premier pas dans la vie active vous permet de confronter votre projet et vos ambitions à la réalité professionnelle. Si cette dernière répond à vos attentes et correspond à votre personnalité, c'est l'occasion d'acquérir des compétences clés.

Si vous partez dans un cadre professionnel à l'étranger, cela signifie naturellement que vous avez déjà un bon niveau linguistique. Néanmoins, vous allez pouvoir développer tout au long de votre formation une maîtrise approfondie de la langue. Plus à l'aise avec le langage courant, vous allez aussi apprendre de nombreux termes correspondant à votre champ d'activité. Parler couramment une langue est déjà un avantage majeur : la maîtrise de cette langue dans le cadre professionnel sera encore plus valorisée par vos futurs employeurs.

Il n'y a guère besoin de s'étendre sur la valeur d'une expérience internationale dans une économie globalisée. Pour les entreprises comme les associations ou organisations non gouvernementales, l'avenir se construit à l'international. En effectuant un stage à l'étranger, vous élargissez votre terrain d'expression et vos horizons professionnels. Mobilité, ouverture et diversité seront pour vous les clés d'une carrière internationale pleine de réussite.

Cinq bonnes raisons de partir vivre une expérience professionnelle :

1. Une expérience humaine enrichissante, épanouissante et structurante sur laquelle vous pouvez bâtir un projet professionnel.
2. Une ouverture sur les problématiques internationales et multiculturelles dans le monde du travail.
3. L'acquisition de nouvelles compétences réellement valorisables.
4. La maîtrise d'une langue dans un cadre privé, mais aussi professionnel.
5. Un atout durable pour votre vie professionnelle.

2. Le Volontariat International

Qu'est ce que c'est ?

Successeur du service national en coopération mis en place par le gouvernement français en 2000, le programme de volontariat international a permis à plus de 30 000 jeunes de partir à l'étranger dans le cadre d'une mission professionnelle. Qu'il soit effectué en entreprise ou en administration, le volontariat international est un programme sous la tutelle de l'Ambassade de France qui diffère d'un simple stage : il bénéficie d'un statut public protecteur et garantit une rémunération. L'Etat français mais aussi de nombreuses entreprises partenaires proposent un très grand éventail de missions. Faites votre choix !

Quelles conditions ?

Vous devez avoir entre 18 et 27 ans et ressortissant d'un des 27 pays membres de l'Union Européenne. Vous vous êtes acquitté des obligations de service national de votre pays d'origine et vous n'avez pas de casier judiciaire ? Vous pouvez donc postuler à une mission de volontariat international. Le volontariat s'adresse à tout le monde, hommes et femmes, désireux d'acquérir une expérience professionnelle à dimension internationale. La durée de cette expérience s'échelonne de 6 à 24 mois.
Consultez donc le site Internet http://www.civiweb.com afin de créer votre espace candidat et accéder aux différentes offres de mission. Cette procédure simple et rapide vous permettra de définir votre projet et faire valoir votre parcours. N'oubliez pas que le volontariat international est pas rémunéré : vous recevrez une indemnité attractive et variable, déterminée selon le pays d'affectation et non selon votre niveau de qualification.

Pour quoi faire ?

Les missions proposées dans le cadre d'un volontariat peuvent être effectuées dans une entreprise mais aussi dans un organisme français public ou parapublic relevant du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) ou du Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI), dans une structure publique locale à l'étranger et enfin dans une association ou une organisation internationale agrée. En 2007, plus de 5000 volontariats ont été pourvus.

Liens utiles

http://www.civiweb.com
http://www.missioneco.org
http://www.diplomatie.gouv.fr

a. Le volontariat international en entreprise (VIE)

Le volontariat international en entreprise est la formule la plus prisée actuellement : depuis sa création, près de 19 000 jeunes sont partis en mission au sein de 2 300 entreprises dans plus de 130 pays. Il doit donc bien exister une opportunité de volontariat international faite pour vous, correspondant à vos projets et à votre niveau de qualification. Tous les métiers sont concernés : commerce international, marketing, finance, informatique, télécommunications, droit, tourisme, BTP, ingénierie et ressources humaines... Créez votre espace candidat sur le site pour avoir accès aux offres recensées par le Centre d'Information sur le Volontariat International (CIVI). Vous pouvez aussi contacter le service des ressources humaines de l'entreprise de votre choix afin de savoir si cette dernière recrute des VIE.

Une expérience professionnelle reconnue

À titre d'exemple, voici une liste non exhaustive des entreprises partenaires, proposant régulièrement des missions de volontariat international :
Alstom, Altran, Arcelor-Mittal, BNP Paribas, Bouygues Construction, Carrefour, Coface, Crédit Agricole S.A., Dassault, E. Leclerc, Elis, Eramet, Faurecia Services Groupe, Fortis, Freyssinet, Gefco, Groupe Yves Rocher, Legrand, Natixis, Pierre Fabre, Peugeot SA, Renault, Safran, Sagem Communications, Sanofi Aventis, Schneider Electric, Servier, Société Générale, Suez Environnement, Technip, Thales, Total, Valeo Systemes, Vallourec, Veolia Environnement, Vicat et Vinci...
Tous les ans, à l'automne, est organisé le Forum du VIE : profitez-en pour rencontrer les entreprises partenaires et prendre connaissance de toutes les possibilités qui s'offrent à vous.
Si votre désir n'est pas de rejoindre une grande entreprise, sachez que de nombreuses petites et moyennes entreprises proposent des VIE.

Une formation réellement tournée vers l'international

Les destinations sont elles aussi très variées : Etats-Unis, Chine, Royaume Uni, Allemagne, Japon, Italie, Espagne, Maroc, autant d'endroits qui vous ouvriront les portes d'une expérience internationale réussie et épanouissante. Choisissez un pays qui vous plait et dans lequel vous vous sentirez à l'aise : les missions sont d'au minimum six mois et durent en moyenne 17 mois. Si une entreprise vous accorde sa confiance, soyez sûr de votre engagement.
La localisation de votre VIE déterminera le montant de votre indemnité : celle-ci sera comprise entre 1100 euros et 2900 euros nets. Cette indemnité est garantie statutairement dans le cadre du programme. C'est un avantage notable du VIE sur un stage en entreprise conventionné dont l'indemnité peut être inférieure voire nulle.
Enfin, un dernier chiffre susceptible de vous intéresser et vous motiver davantage : en moyenne, 70% des volontariats donnent lieu à une proposition d'embauche. Qui a dit que le VIE n'était pas un formidable tremplin pour l'emploi ?

b. Le volontariat international en administration (VIA)

Le volontariat international en administration répond aux mêmes conditions que le volontariat en entreprise et garantit les même droits : un statut reconnu et une indemnité forfaitaire. Comme son nom l'indique, il concerne cette fois les étudiants désireux d'acquérir une expérience professionnelle dans le domaine public. La démarche est quasiment la même que pour le VIE : inscrivez vous sur le site civiweb et postulez en ligne à une offre de VIA. Les candidatures sont essentiellement reçues par cette voie, aussi ne cherchez pas à démarcher vous-même les administrations françaises.

Votre administration de tutelle sera soit le Ministère des Affaires Etrangères et Européenne, soit la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, l'exposition des autres organismes d'Etat à l'étranger étant relativement limitée. Les possibilités d'affectation restent cependant variées. Si vous désirez être rattaché au Ministère des Affaires Etrangères, vous pourrez rejoindre une chancellerie, c'est-à-dire une ambassade ou un consulat français à l'étranger, un service de coopération et d'action culturelle, un service scientifique et technique ou encore un établissement culturel comme l'Alliance française. La Direction Générale du Trésor vous propose quant à elle de rejoindre une mission économique ou une chambre de commerce et d'industrie à l'étranger.

Le volontariat international en administration constitue au même titre que son homologue en entreprise un atout pour votre insertion professionnelle. N'oubliez pas cependant que de nombreux postes au sein de la fonction publique sont accessibles par le biais de concours administratifs et qu'une expérience au sein d'une administration ne vous ouvre pas automatiquement les portes d'un emploi.

Parole d'étudiant

Grégoire, VIE à Milan en Italie.

« Après une école de commerce, avec une majeure en marketing, je souhaitais partir dans un pays étranger. Je trouvais que c'était un bon moyen de découvrir les techniques commerciales dans un pays voisin et de mettre en pratique mes connaissances. Comme j'avais eu l'opportunité d'effectuer mon stage de fin de cursus dans une PME qui voulait se développer en Italie, je leur ai proposé de prolonger mon expérience chez eux. Le directeur marketing avec lequel j'avais fait mon stage m'a fait confiance et, avec l'appui d'Ubifrance, l'Agence pour le développement international des Entreprises, nous avons pu mettre en place mon contrat de volontariat international.

Pour moi, cette mission fut un grand bond en avant, mais aussi un véritable challenge , notamment au niveau linguistique : j'avais bien étudié l'Italien au lycée et ensuite dans mon école de commerce, mais là, le fait de véritablement le parler au quotidien, dans des conditions professionnelles, c'était complètement différent et j'ai appris à vitesse grand V ! Avec une telle mission, devant démarcher des clients potentiels, des partenaires, des sous-traitants, il m'a fallu rapidement roder mon discours et j'ai pu développer tout le vocabulaire technique lié à la pratique commerciale. Pas facile au début, mais une fois qu'on a fait le premier pas, et qu'on commence à rêver en italien, c'est gagné !

Au-delà de la mission en elle-même, j'ai aussi pu profiter de la vie à l'italienne, découvrir toute la richesse culturelle de la ville : l'architecture, les musées... Milan est une ville très étudiante, donc très dynamique. Comme j'avais trouvé une colocation, mes 3 colocataires étaient tous Italiens. Grâce à eux, j'ai pu plonger à pieds joints dans les lieux les plus dynamiques de la ville, mais également m'évader le temps de week-ends dans leurs villes d'origine : Vérone, Pescara, Bologne... D'ailleurs, je suis resté en très bons termes avec eux, et j'y retourne l'été prochain pour des vacances ! »

3. Partir en stage avec l'AIESEC

Qu'est ce que l'AIESEC ?

Créée en 1948, l'AIESEC compte parmi les associations étudiantes internationales les plus anciennes et les plus reconnues. Elle regroupe 32 000 membres présents dans plus de 1100 universités et grandes écoles réparties sur une centaine de pays. Sa vocation : proposer aux étudiants une expérience de développement personnel originale et résolument tournée vers l'international.

Une expérience originale

Cette expérience peut en réalité prendre plusieurs formes : développement de projets au sein de différentes antennes de l'AIESEC, participation à des séminaires d'échanges, stages dans les entreprises partenaires... Bref, plusieurs vies possibles au sein d'une même structure. L'objectif est de vous permettre de développer différents types de compétences, professionnelles comme personnelles.
En effet, rejoindre une association étudiante internationale comme l'AIESEC, c'est déjà pouvoir être au contact d'étudiants de tous les pays, de formations et de cultures différentes, avec d'autres méthodes et d'autres points de vue, qui vous ouvriront sur le monde et sa diversité. Vous aurez la possibilité d'échanger avec ces étudiants dans le cadre d'un projet commun ayant des implications concrètes. Cette ouverture sur l'international se complète par une dimension professionnalisante, que vous choisissiez de travailler sur des projets associatifs ou d'effectuer un stage dans une entreprise partenaire. Dans tous les cas, vous apprendrez à travailler en équipe, pourquoi pas à manager vous-même une équipe, à concevoir et à réaliser un projet humain, portant sur des thématiques stimulantes comme l'entrepreneuriat social ou le développement durable.

Différentes étapes

Afin de pouvoir participer aux différents programmes proposés par l'AIESEC, il est d'abord nécessaire de rejoindre l'association. Si vous êtes étudiant, essayez de trouver un des bureaux de l'AIESEC, peut être déjà présente au sein de votre université ou de votre école.
Le processus d'affectation se divise ensuite en cinq étapes. Dans un premier temps, vous devez présenter vos différents souhaits d'affection à un comité d'évaluation. Votre profil sera ensuite inscrit dans la très importante base de données en ligne et vous bénéficierez de formations adaptées qui vous permettront de trouver les opportunités qui correspondent le mieux à votre profil et à vos ambitions. Une fois que vous aurez trouvé le stage qui vous convient, l'AIESEC vous accompagnera en vous apportant les formations et informations nécessaires afin de vous préparer à rejoindre une entreprise à l'étranger. Rassurez vous, l'AIESEC prend en charge toutes les formalités et détails logistiques préalables à votre intégration dans l'entreprise. Les membres de votre bureau d'accueil vous aideront à vous préparer tout en vous donnant la possibilité d'effectuer, si le cœur vous en dit différentes activités culturelles, bénévoles et sociales. Enfin, dernière étape, après votre stage : l'AIESEC vous aide à vous réintégrer dans le réseau et à mettre en valeur les compétences acquises lors de votre stage. On peut difficilement faire plus complet, non ?

4. Le programme Leonardo

Opérationnel depuis 2000, il a vocation à encourager et soutenir la formation professionnelle à l'étranger en proposant une aide financière en complément des ressources personnelles de l'étudiant. C'est donc pour vous la possibilité de saisir réellement le stage ou la formation qui vous convient, que vous soyez comme le célèbre touche à tout de génie italien, peintre, ingénieur, géomètre, architecte, inventeur...

Qu'est-ce que le programme Leonardo ?

Le programme Leonardo est donc une bourse de soutien financier dans le cadre de la réalisation d'un stage à l'étranger. Cette bourse a vocation à couvrir un certain nombre de dépenses que vous ne pourriez pas nécessairement couvrir avec vos ressources personnelles et votre indemnité de stage. Cette aide financière se matérialise de trois manières : une indemnité de 300 euros mensuels qui vous permettra d'assumer votre vie à l'étranger (somme modulable selon l'indemnité que vous touchez de la part de votre organisme d'accueil), le remboursement d'un trajet aller / retour vers le pays d'accueil et, enfin, la prise en charge d'une formation linguistique si nécessaire (dans la limite de 250 euros).

Les modalités du programme Leonardo

Naturellement, vous êtes étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur participant au projet Leonardo et vous avez fait valider par cet établissement une opportunité de stage dans un des 27 pays membres de l'Union Européenne mais aussi en Bulgarie, en Roumanie, en Norvège, en Islande et au Liechtenstein. La durée de ce stage doit être comprise entre 13 semaines et 12 mois. Enfin, votre organisme d'accueil, entreprise ou association, ne vous verse pas une indemnité supérieure à 760 euros.
A noter que vous ne pouvez malheureusement pas profiter du programme Leonardo si vous effectuez un stage dans un laboratoire universitaire, dans une administration française type ambassades ou au sein d'une institution européenne.
Si les conditions sont réunies, vous pouvez alors présenter votre dossier au relais Leonardo au sein de votre établissement qui vous fournira le formulaire de demande de bourse Leonardo. Une fois la demande remplie, votre dossier sera étudié par le Comité d'Evaluation AUEF qui statuera sur votre cas.

Lien utile

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20198/programme-leonardo.html

Parole d'étudiant

Pacôme, étudiant en management de la culture.

« Etudiant en master de gestion de projets culturels et fan de cinéma, j'ai été bénévole durant plusieurs années dans une association ayant pour objet la promotion du cinéma et notamment des court métrages en France. Après plusieurs étés à organiser un festival annuel de projection de courts-métrages et, ayant acquis une certaine expérience dans l'organisation et la gestion de ce type d'évènements, j'ai eu à cœur de renouveler l'aventure mais cette fois-ci dans un autre cadre : à l'étranger.
J'ai donc trouvé une association similaire en Espagne, leur ai proposé ma candidature pour un stage et ai finalement été retenu.

Il faut savoir que les stages dans le domaine culturel, dans une institution soutenue par l'Etat ou une association, se font souvent sur la base d'un quasi bénévolat. L'indemnité est faible et même si ce qui compte pour moi est l'intérêt de la mission et si je suis passionné par ce que je fais, il n'est pas tout le temps facile de s'assumer financièrement.

Je me suis donc renseigné activement sur les différentes options de financement et j'ai découvert le programme Leonardo. Après avoir soumis mon projet à la commission d'attribution, j'ai été sélectionné. Le programme a pris en charge mes dépenses de transports et certains frais sur place, en complément de mon indemnité de stage.

Le programme Leonardo a clairement rendu les choses plus faciles. J'ai pu me consacrer pleinement à l'association et profiter à fond de l'expérience. Je pense que le programme Leonardo gagne à être plus connu et m'étonne de la faible publicité qui en est faite. C'est quand même dommage de devoir renoncer au stage de ses rêves faute de moyens financiers : une expérience épanouissante et valorisante ne devrait pas avoir de prix. »

5. Trouver un stage par vous-même

Il y a naturellement d'autres moyens d'acquérir une expérience professionnelle tout aussi valorisée et formatrice : beaucoup d'entreprises françaises proposent des stages en dehors des cadres présentés précédemment, sans parler des entreprises étrangères. Ces opportunités existent, vous pouvez en être certain, le plus difficile reste en définitive de les trouver !

Mission Impossible ?

Trouver un stage hors de l'Hexagone peut se révéler plus complexe en apparence. Le succès de votre candidature dépendra de votre motivation, de vos compétences techniques, de la maîtrise de la langue de travail. Les pré-requis ne sont donc guère différents de ceux en vigueur en France.
Pensez que tous les pays n'ont pas la même approche des stages. Dans certains pays comme l'Allemagne, le stage est une pratique courante et encouragée, ce n'est pas le cas partout, par exemple en Italie. Dans les pays anglo-saxons, les stages sont souvent limités à la période estivale. Prenez en compte ces spécificités dans vos recherches afin d'éviter de perdre votre temps.
Certains secteurs sont plus ouverts que d'autres. Les activités liées au tourisme, à l'hôtellerie et à la restauration, peuvent constituer un champ d'investigation privilégié. Les métiers du commerce sont de plus en plus tournés vers l'international et recherchent en priorité des talents mobiles et ouverts sur le monde.

Où / Comment chercher ?

Chercher un stage par soi même est une tache qui peut sembler décourageante et fastidieuse de prime abord, notamment quand il s'agit d'un stage à l'étranger. Mais avec un peu d'organisation et de bonne volonté, vous devriez rapidement être en mesure de trouver le stage de vos rêves. Vous vous en doutez, il existe un nombre incroyable d'opportunités, mais par où commencer ? La première étape est donc de vous familiariser avec les différents outils à votre disposition.
Que vous soyez étudiant en école ou à l'université, il existe potentiellement un service carrière, un bureau des stages ou un SUIO, interface privilégiée entre vous et les entreprises, dont la fonction première est de recenser et centraliser les offres de stage et d'emploi susceptibles de vous intéresser. Si tel est le cas, contactez ce service sans plus attendre.
Si vous suivez un cursus type commercial, il est possible que vos camarades animent une Junior Entreprise, association étudiante proposant différentes missions à des étudiants pour le compte d'entreprises. Ces missions ne sont pas à proprement parler des stages mais peuvent constituer une expérience intéressante, certaines pouvant être de longue durée et vous amener à travailler à l'étranger.
Enfin, vous trouverez sur Internet de nombreux sites dédiés à la recherche de stages et d'emplois ayant vocation à mettre en relation candidats et entreprises. Consultez la rubrique Liens utiles ci-contre pour en savoir plus.

Ô mon réseau !

Enfin activez votre réseau ! Famille, amis, amis d'amis, professeurs, voire amis de professeurs, tous les moyens sont bons pour trouver le stage de vos rêves. Une bonne manière de construire son réseau est de participer aux différents forums pour l'emploi afin de rencontrer directement les recruteurs et vous informer des différentes possibilités qui s'offrent à vous. Faire le premier pas sera toujours bien perçu, d'autant plus si vous abordez vos interlocuteurs avec un projet cohérent et des questions pertinentes. Manifestez votre intérêt et faites le plein de contacts qui se révéleront précieux pour ce stage, pour le suivant ou pour votre futur emploi !

Modalités pratiques pour un stage à l'étranger

Pour effectuer un stage dans un pays membre de l'Union Européenne, vous n'avez pas besoin d'autorisations ou de documents particuliers : votre passeport ou votre carte d'identité suffit. N'oubliez pas néanmoins de vous procurer la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). La demande s'effectue auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, au moins quinze jours avant votre départ. Cette carte fait office de carte Vitale et vous évite d'avoir à avancer les frais médicaux à l'étranger, par exemple en cas d'hospitalisation.
En revanche, en dehors de l'Europe, un permis de travail est souvent nécessaire. Pour éviter toute mauvaise surprise, renseignez vous auprès des ambassades afin de prendre connaissance des modalités d'obtention. Pour ce qui concerne la Sécurité Sociale, il vous faut savoir si le pays dans lequel vous allez effectuer votre stage a signé une convention avec la France.

Liens utiles

http://www.mfe.org
http://www.wep.fr
http://www.aquariusabroad.org
http://www.kapstages.com
http://www.iquesta.com/etranger.htm
http://www.jobs-ete-europe.com
http://www.anyworkanywhere.com
http://www.pickingjobs.com
http://www.lhotellerie.fr
http://www.aiesec.org

V. Partir en volontariat dans une association

1. Pourquoi partir en volontariat dans une association ?

Depuis quelques années déjà, vous vous êtes peut-être investi comme bénévole dans une association. Une activité où vous vous êtes reconnu; un cadre où vous vous épanouissez. Depuis, vous portez ce projet et vous donnez de votre temps et de votre énergie pour servir cette cause.

Attentif aux autres, sensible à la cause des plus défavorisés, ou particulièrement engagé dans la protection de l'environnement, les raisons de s'engager sont multiples et diverses, et le tissu associatif dense et varié offre autant de possibilités de consacrer du temps à une mission bénévole. Actif plusieurs soirées par semaine ou le temps d'un événement, organisateur de conférences débats, de soirées d'information, d'expositions, cet investissement est devenu un élément important de votre vie et vous vous y investissez parfois corps et âme, en parallèle de vos études!

Alors que se profile à l'horizon votre entrée dans la fameuse vie active, une question se pose: comment concilier cet engagement et votre projet professionnel? Pour prendre du recul, vivre cet engagement encore plus intensément, lui donner une autre dimension, pourquoi ne pas vous éloigner un peu de votre environnement coutumier? Cette prise de recul peut vous aider à faire le point sur votre engagement, sur l'importance qu'il a dans votre vie, et pourquoi pas vous donner l'occasion de préciser vos aspirations professionnelles?

Un moment choisi pour lequel de nombreuses structures d'appui existent pour vous épauler. Souvent associatives, elles proposent des temps variables d'engagement, de quelques semaines à 2 ans, dans les champs social, économique ou humanitaire. Nul doute qu'au travers de ce panel, vous trouverez la mission qui vous correspond!

Cinq bonnes raisons de vivre son engagement à l'international

1. Aller plus loin dans son engagement, du local à l'international.
2. Une expérience humaine enrichissante, épanouissante, structurante, qui permet de prendre du recul et de mûrir son projet de vie.
3. Un contact direct avec une culture différente, une autre représentation du monde.
4. Une occasion d'éprouver ses capacités d'adaptation, ses savoir-faire et savoir-être.
5. Une manière de s'enrichir d'autres atouts, tant culturels que linguistiques.

2. Le volontariat international dans une association ou dans une ONG

Preuve de la grande souplesse du dispositif et témoignage de sa volonté d'ouverture, il est possible d'effectuer un volontariat international au sein d'une association de solidarité internationale ou d'une organisation non gouvernementale. On parle alors depuis 2005 de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI). Il faut néanmoins que ces organismes soient agréés par le Ministère des Affaires Etrangères afin de pouvoir bénéficier du régime propre au volontariat international.

Effectuer une mission en ONG constitue un réel engagement : vous serez au contact direct des gens, dans un pays en voie de développement, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud mais aussi en Europe de l'Est, dans un contexte de mission particulier. Ces missions peuvent se concrétiser de différentes manières : missions à caractère urgent faisant face à une crise sociale ou sanitaire, missions de réhabilitation ou missions de développement.

Le Volontariat de Solidarité Internationale est ouvert à toute personne majeure, motivée et passionnée, prête à s'engager dans une activité résolument tournée vers l'humain. Il est important d'avoir bien réfléchi à la nature de votre engagement. Il n'existe pas de durée minimum pour un VSI mais sachez que cette expérience ne peut porter ses fruits que si elle est s'inscrit dans la durée. Identitfiez vos limites afin de choisir une mission dans laquelle vous pouvez réellement faire la différence.

Enfin, choisissez une organisation qui pourra mettre à profit vos compétences. Cette expérience vous apprendra beaucoup, mais il faut réaliser qu'elle n'a pas principalement vocation à vous former, mais plutôt à confronter votre motivation et vos capacités aux besoins d'un territoire particulier.

26 associations ont été agréées à ce jour par le Ministère des Affaires Etrangères :

ACF Action contre la Faim, AFVP Association Française des Volontaires du Progrès, Asmae Association Sœur Emmanuelle, ATD Quart-Monde Terre et Homme de Demain, AVSF Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, CEFODE Coopération et Formation au Développement, DCC Délégation Catholique pour la Coopération, DEFAP Service protestant de mission, DSF Douleurs Sans Frontières, EED Enfants et Développement, EMDH Enfants du Monde Droits de l'Homme, EMI Entraide Médicale Internationale, ERM Enfants Réfugiés du Monde, ESF Ecoles Sans Frontières, GRET Groupe d'Echange et de Recherche Technologique, Guilde Européenne du Raid, Handicap International MDM Médecins du Monde, MSF Médecins Sans Frontières, Planète Enfants, PlaNet Finance, PSF-CI Pharmaciens Sans Frontières, Santé Sud, SCD Service de Coopération au Développement, SIPAR Soutien à l'initiative privée pour l'aide à la reconstruction du Sud Est asiatique, SOS Enfants Sans Frontières, UNMFREO Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation.

Le Comité de Liaison des ONG de Volontariat (CLONG – Volontariat) est l'organisme de référence en France et pourra vous renseigner quant aux possibilités et aux modalités existantes.

Liens utiles

http://www.clong-volontariat.org
http://www.coordinationsud.org

3. Le Service Volontaire Européen

Programme adoubé en 2007 par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union, le Service Volontaire Européen (SVE) a déjà permis, depuis sa création en 1996, à plus de 50 000 jeunes d'Europe et d'ailleurs de participer à une expérience humaine et formatrice. Fondée sur les valeurs de solidarité et la citoyenneté, cette initiative européenne pour la jeunesse constitue une alternative intéressante pour les étudiants désireux d'acquérir une expérience en association.

Qu'est-ce que le Service Volontaire Européen ?

S'engager dans le cadre du Service Volontaire Européen, c'est rejoindre une association ou une organisation à but non lucratif dans un des 27 pays membres de l'Union Européenne, mais aussi dans plus d'une vingtaine de pays d'Europe de l'Est, des les Balkans et de la Méditerranée. Individuel ou en groupe, le SVE se déroule sur une durée comprise entre 2 et 12 mois.

Utile à la communauté d'accueil, le contenu des missions proposées peut être très varié : aide sociale, protection de l'environnement et du patrimoine, développement d'une économie solidaire, animation culturelle... Bien que non rémunéré, le SVE est enrichissant par plus d'un aspect : cette expérience de citoyenneté active vous permettra de développer de nombreuses compétences techniques et personnelles. Vous pourrez aussi obtenir à votre retour un certificat YouthPass.

Quelles sont les modalités du Service Volontaire Européen ?

Destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, le service volontaire européen se matérialise par un contrat d'activité entre le volontaire, une organisation d'envoi, une organisation d'accueil et éventuellement une organisation coordinatrice. Fonctionnant globalement sur l'échange et le volontariat, le processus est simple : vous rejoignez une association en France qui vous enverra en mission dans une association à l'étranger. Depuis sa création, environ 3500 français sont partis dans le cadre d'un SVE.
La première étape est donc de contacter une association susceptible de soutenir votre projet. Vous pouvez vous adresser à l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA), organisme responsable du programme SVE, afin de prendre connaissance des associations agréées, soit actuellement plus de 370 dans toute la France. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'Institut de la Jeunesse et de l'Education Populaire (I.N.JE.P.) http://www.injep.fr/-Cartographie-.html pour trouver les coordonnées des associations partenaires de votre région. L'association que vous rejoindrez vous aidera à réaliser votre projet et à postuler dans les associations d'accueil. Naturellement, ces organismes doivent eux aussi être agréés par la Commission Européenne et l'Agence Nationale du pays d'accueil.

N'hésitez pas à prendre les devants en consultant la liste des associations agréées afin d'avoir une idée plus précise des opportunités existantes. Pensez aussi que la démarche d'accord entre les deux associations peut nécéssiter plusieurs mois : il est donc conseillé de préparer son départ au moins six mois à l'avance.
Si le SVE ne donne pas lieu à une indemnité, une grande partie de vos frais, comme le transport, ainsi que le logement seront couverts par la subvention du Programme Européen Jeunesse en action. De plus vous recevrez pour chaque mois de mission 125 euros d'argent de poche.

Liens utiles

www.volontariat.gouv.fr
www.injep.fr/Comment-monter-et-deposer-un.html

Parole d'étudiant

Aurélie, SVE en Grèce

« Après avoir validé ma Licence de communication, j'ai éprouvé le besoin de prendre du recul avec les cours purement théoriques, de m'investir dans un projet, sur le terrain. Ma formation initiale me plaisait mais j'avais besoin de faire le point sur mon projet professionnel, et mon projet de vie tout court !

Comme j'ai toujours eu le goût des voyages, je me suis renseignée sur le dispositif de Service de Volontariat Européen. Pour moi, cette césure devait d'abord être l'occasion de travailler une langue étrangère. Comme j'avais été faire ma licence en Espagne, par le biais du programme Erasmus, j'ai décidé de travailler un peu mon anglais à travers cette nouvelle année.

C'est une copine qui m'en avait parlé, donc j'ai tout simplement tapé « SVE » sur un moteur de recherche et j'ai accédé à une base de donnée rassemblant toutes les associations européennes ayant une accréditation pour recevoir des volontaires. Il y a sur la page de chaque association un descriptif de ses objectifs et de ses actions. Bref, l'une d'elles, Cultural Triangle of Prespa, me plaisait bien et je leur ai fait une demande. Et voilà ! Je suis partie 9 mois pour une mission dans la région de Prespa, en Grèce, près du lac du même nom, à la frontière entre la Macédoine et l'Albanie.

Je ne connaissais pas du tout la Grèce et c'était aussi une formidable occasion de découverte pour moi. J'étais nourrie, logée, blanchie par l'association et je touchais un peu d'argent de poche qui me permettait de profiter de la région pendant mes temps de congés.

Durant ma mission, j'ai mis en place des évènements culturels car cette région est très enclavée et loin des lieux culturels ; des activités pour les enfants de divers villages où l'association travaille ; enfin, j'ai travaillé sur un projet d'échange avec d'autres jeunes des différentes nations frontalières. Bref, ce fut un enrichissement de tous les instants ! »

VI. Les dispositifs financiers d'aide à la mobilité internationale étudiante

Rassurez vous : il existe de très nombreuses bourses de mobilité internationale étudiante. Que vous soyez déjà boursier ou non, vous devriez trouver sans trop de peine une aide financière qui vous permettra d'aborder avec plus de sérénité votre départ et cette nouvelle vie pleine de promesses qui vous attend au-delà des frontières.

D'un montant souvent variable, certaines de ces aides ne sont pas cumulables, aussi renseignez vous bien avant de vous lancer dans un processus de demande. Les quelques pages à suivre ont pour objectif de vous donner un aperçu non exhaustif des aides existantes - connues pour certaines, moins connues pour d'autres - et vous permettre d'y voir plus un peu plus clair.

Les bourses sur critères sociaux du CROUS

Sachez tout d'abord que si vous êtes boursier sur critères sociaux en France, ou même si vous bénéficiez d'une aide au mérite, vous conservez ce statut, même si vous décidez d'étudier dans un des pays de l'Union Européenne.

Parallèlement, les étudiants boursiers sur critères sociaux, ou bénéficiaires d'une aide d'urgence annuelle, préparant un diplôme national dans certains établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (E.P.C.S.C.P.) peuvent recevoir une aide à la mobilité internationale. La mensualité peut s'élever jusqu'à 400 euros et elle est attribuée pour un séjour d'études à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur ou un stage international. Pour tout renseignement concernant votre cas personnel, votre interlocuteur est le service des bourses du CROUS le plus proche de l'établissement où vous êtes scolarisé. Destinées aux étudiants en formation initiale, les bourses sur critères sociaux sont versées sur 9 mois et leur montant varie en fonction de l'échelon auquel elles sont attribuées.

Cas particulier : le dispositif Sésame

Un étudiant non boursier sur critères sociaux mais dont la famille n'est pas imposable sur le revenu, peut également prétendre à une bourse de mobilité internationale par le biais du dispositif Sésame. À titre indicatif, sachez que pour l'année 2008-09, le montant de cette bourse s'élève à 400 euros / mois.

Les bourses spécialement dédiées à la mobilité internationale étudiante

La bourse Erasmus

Conditions d'attribution : La bourse Erasmus est comme son nom l'indique une aide financée par la communauté européenne réservée aux étudiants du programme Erasmus. Si vous êtes inscrit au programme Erasmus, citoyen européen et que vous n'êtes jamais parti auparavant dans le cadre du programme, vous êtes éligible à cette aide. Son attribution n'est cependant pas automatique.

Montant de la bourse : le montant de la bourse Erasmus est variable. Il dépend du nombre d'étudiants envoyés et reçus chaque année par chaque pays dans le cadre des accords de mobilité. Certains établissements, dans un souci d'équité, ont décidé d'introduire des critères sociaux dans la décision d'attribution. Cette bourse s'élève en moyenne à 350 euros/mois.

Modalités : la demande de bourse s'effectue auprès de votre établissement mais il est d'usage que tout étudiant participant au programme Erasmus reçoive un dossier de demande de bourse Erasmus.

Les bourses des collectivités locales

Conditions d'attribution : les conditions varient naturellement selon votre département ou région mais les conditions minimales requises sont généralement d'être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur du département (ou de la région) depuis deux ans ; de valider l'année académique en cours ; et bien évidemment effectuer un séjour académique ou professionnel à l'étranger d'une durée souvent comprise entre 2 et 12 mois.

Montant : le montant est variable.

Modalités : Contactez les services de votre Conseil Général ou Régional, ou encore le service des relations internationales de votre établissement afin de connaître les modalités exactes. Les bourses du Conseil Général et du Conseil Régional ne sont pas cumulables, sauf exception.

Liens utiles

http://www.cnous.fr
http://www.egide.asso.fr/fr/services/actualites/lettre/L33/dossier33.jhtml
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20204/aides-aux-etudiants-partant-a-l-etranger.html

VII. Les associations au service de la mobilité internationale

Les étudiants parlent aux étudiants : vive la mobilité internationale libre ! De nombreuses associations étudiantes ont pour objet principal la promotion de la mobilité internationale, et plus largement, le développement des échanges entre les étudiants du monde. N'hésitez pas à aller à leur rencontre !

Sensibiliser et Promouvoir

z Le parlement européen des jeunes (PEJ)

Petit à petit, le rêve européen de solidarité entre les peuples, né au lendemain de la seconde guerre mondiale, prend corps. Ce projet se matérialise au travers des institutions européennes et, naturellement, au travers des différents programmes d'éducation et d'échange mis en place par les Etats membres sous l'égide de l'Union Européenne. Si ces programmes existent, de nombreuses associations sont là pour les faire vivre et les faire découvrir à de jeunes citoyens européens comme vous !

Créé en 1987, le Parlement Européen des Jeunes a pour mission de relayer auprès des lycéens et des étudiants les grands thèmes liés à la construction européenne et de les impliquer tant que possible au grand débat public européen. Présente en France depuis 1994, cette association organise différents évènements et séminaires afin de favoriser l'échange autour de la thématique européenne. C'est pour vous l'occasion d'en apprendre plus sur ce chantier ambitieux qu'est la construction européenne et surtout de participer à son développement. Il s'agit donc d'un forum unique sur lequel vous avez la réelle possibilité de débattre et échanger vos idées, afin de façonner la société de demain. Vous aurez l'opportunité de rencontrer, dans le cadre des séminaires et forums des étudiants de France mais aussi de tous les pays membres de l'Union Européenne. Si ce projet vous tient à cœur, rejoignez sans hésiter l'équipe de bénévoles du PEJ en France, déjà présent dans une soixantaine de villes.

L' Association des États Généraux des Étudiants de l'Europe (AEGEE)

Si l'Europe vous passionne, vous avez aussi la possibilité de rejoindre l'Association des états généraux des étudiants d'Europe (AEGEE). Depuis sa création en 1995, l'AEGEE s'est constituée un réseau impressionnant : l'association rassemble près de 15 000 étudiants dans plus de 43 pays à travers l'Europe. Sa mission première est de promouvoir une Europe ouverte et tolérante, fondée sur les valeurs de paix et de démocratie. Les champs d'actions sont variés et prennent la forme de séminaires d'échange, de forums internationaux et d'études de cas. L'idée est de promouvoir une citoyenneté active et engagée en participant à la réflexion sur la construction d'une société à l'image de la jeunesse : curieuse, tournée vers l'extérieur, tolérante et passionnée. Vous aurez l'occasion en rejoignant l'association de participer activement au débat et de travailler de manière rapprochée avec des jeunes de tous les pays d'Europe sur des projets concrets et motivants.

Ces associations vous permettront sans aucun doute d'élargir votre horizon en vous offrant un panorama pertinent des thématiques associatives actuelles, et des enjeux structurant le débat public. Par ce travail de sensibilisation et de promotion, vous participez au développement de la mobilité internationale étudiante.

Accompagner et Soutenir

Certaines associations étudiantes peuvent ainsi vous aider à réaliser vos rêves et vous accompagner dans vos démarches et dans l'exercice même du programme de mobilité internationale.

Erasmus Student Network (ESN)

Vous connaissez déjà sans doute Erasmus Student Network (ESN). Cette association est chargée d'animer auprès des étudiants le programme Erasmus. Dès votre arrivée dans votre nouvel environnement, ESN peut en effet vous aider à réaliser un certain nombre de démarches, comme la recherche de logement, et par la suite faciliter votre intégration dans l'université d'accueil. À votre retour, si votre année d'échange Erasmus a été pour vous l'une des années les plus épanouissantes et enrichissantes de votre cursus supérieur, ou si simplement vous aimez être au contact de vos camarades et leur venir en aide, ESN est un cadre parfait pour mettre en application votre passion et partager votre expérience. Vous aurez l'occasion de rencontrer beaucoup d'étudiants, bénévoles comme vous et naturellement des étudiants en échange venant de tous les pays signataires de la Charte Erasmus. C'est aussi l'occasion de faire découvrir votre université ou école, votre ville, votre pays et votre culture aux étudiants en échange et leur permettre de profiter pleinement de l'expérience Erasmus. Avant votre départ, recherchez les contacts de l'antenne ESN de votre futur lieu d'études sur le site de l'association.

L'Association internationale des étudiants en sciences économiques (AIESEC)

L'AIESEC n'est normalement plus à présenter. Petite piqûre de rappel : c'est la plus grande association internationale gérée par des étudiants, près de 32 000 membres dans une centaine de pays. La mission de l'AIESEC est simple : permettre aux étudiants de se développer dans un environnement stimulant tourné vers l'international. L'association permet à 4 500 étudiants par an d'effectuer un stage et ce dans quasiment tous les domaines d'activité. En rejoignant l'association, vous vous ouvrez la possibilité d'effectuer un stage, mais sachez que vous pouvez tout aussi bien effectuer un certain nombre de missions pour le compte de l'association et donc aider vos camarades étudiants à construire et réaliser leur projet de stage. En vous engageant dans la durée au sein d'AIESEC, vous aurez la possibilité de faire valoir votre expérience de prendre la responsabilité d'un projet à dimension humaine et de manager une équipe.

S'engager, pour vous et pour les autres

La finalité ultime de la mobilité internationale étudiante est bien de créer à terme une société ouverte sur la diversité, sur le partage et la tolérance. Rejoindre une association engagée dans le développement de la mobilité internationale étudiante, c'est participer à la construction d'une telle société.

C'est aussi l'occasion de faire partager votre passion et votre expérience, de donner un peu de vous-même pour que d'autres étudiants profitent de toutes les possibilités qui s'offrent à eux.

C'est enfin l'opportunité pour vous d'acquérir une expérience supplémentaire passionnante et valorisante. L'engagement associatif est de plus en plus considéré et encouragé. Le fait de rejoindre une association témoignera de votre sens de l'engagement et de l'importance que vous accordez à contribuer activement à la construction du monde qui vous entoure, que vous êtes acteur et moteur du changement, pas seulement spectateur. Il ne fait pas de doute que vous apprendrez beaucoup au contact des différents acteurs du monde associatif et de ses partenaires. C'est, comme on le dit en science du management, une situation gagnant – gagnant. Tout le monde ne peut pas en dire autant, alors laissez vous tenter.

Engagez vous, qu'ils disaient !

Liens utiles

www.pejfrance.org
www.aegee.paris.free.fr
www.ixesn.fr
www.aiesec.org

NOTES

NOTES

INVITATION AU DEPART

Edité par Animafac, en partenariat avec le Ministère des affaires Etrangères et Européennes, le présent guide s'adresse à tous les étudiants pour les inviter à vivre une expérience à l'international.

Conçu comme une boîte à outils, il recense les différents dispositifs permettant de partir à l'étranger, pendant les études, en année de césure, ou en fin de cursus. Chaque programme de mobilité est illustré par des témoignages d'étudiants qui ont franchi le pas. Des liens pratiques permettent également à ceux qui le souhaitent de poursuivre la réflexion.

Coopérations inter-universitaires, Léonardo et Erasmus, VIE, SVE et autres volontariats associatifs n'auront plus de secret pour vous !

ANIMAFAC
23, rue Dagorno
75012 Paris
Tél. 01 42 22 15 15
Fax 01 42 22 53 15
info@animafac.net
www.animafac.net

Réalisé avec le soutien de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

www.acidludic.com